

—
Le Ministre
—

Monsieur le Député,

Par votre courrier en date du 31 mars, vous avez souhaité attirer mon attention sur la situation des prisonniers palestiniens – et parmi eux, des mineurs – détenus en Israël, et je vous en remercie.

Je tiens à vous réitérer que les autorités françaises sont attentives à la situation des quelque cinq mille prisonniers palestiniens détenus en Israël, parmi lesquels environ 185 mineurs. Elles rappellent régulièrement aux autorités israéliennes, dans le cadre des relations étroites qui existent entre nos deux pays, que les conditions de détention des prisonniers, notamment des mineurs, doivent être conformes au droit international, aux droits de l'Homme et au droit international humanitaire, en particulier les Conventions de Genève du 12 août 1949 et la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, auxquelles Israël est partie.

Lors du passage d'Israël à l'examen périodique universel au Conseil des droits de l'Homme en janvier 2018, les autorités françaises ont rappelé que la détention administrative doit être conforme aux engagements internationaux pris par Israël, et qu'elle doit demeurer une mesure exceptionnelle de durée limitée, respectant les garanties fondamentales.

Comme vous le soulignez, le contexte sanitaire actuel fragilise fortement des populations déjà vulnérables, et c'est notamment le cas des détenus palestiniens. La France reste engagée pour le respect du droit international humanitaire et des droits de l'Homme à travers un soutien actif aux acteurs humanitaires ainsi qu'aux organisations de la société civile palestinienne et israélienne, et demeurera attentive à la situation de ces prisonniers.

Soyez assuré, Monsieur le Député, qu'en cette période, les autorités françaises œuvrent, avec l'ensemble de leurs partenaires européens et internationaux, à limiter les effets néfastes de cette pandémie, sur le territoire national comme partout dans le monde.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M Le Drian

Jean-Yves LE DRIAN

Monsieur Alain BRUNEEL
Député du Nord
34 rue Carnot
59450 SIN-LE-NOBLE